



14ème législature

Question N° : 89132	De M. Dominique Le Mèner (Les Républicains - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >jeux olympiques	Analyse > Paris. candidature. budget.
Question publiée au JO le : 22/09/2015 Réponse publiée au JO le : 04/04/2017 page : 2803 Date de changement d'attribution : 07/12/2016		

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques (JO) de 2024. Après l'échec de la candidature pour les JO de 2012, les Français restent majoritairement favorables à ce projet, qui serait une vitrine pour notre pays. Si l'enjeu est lourd compte tenu de l'état de nos finances publiques, la France dispose déjà d'infrastructures importantes comme le stade de France, Roland-Garros, le Parc des Princes, le stade Jean Bouin et de nombreux stades en province construits ou rénovés en vue de l'Euro 2016 de football (Lille, Bordeaux, Lyon, Marseille, etc.). Cependant, une telle candidature implique la construction d'un village olympique, d'une piscine olympique, d'un centre de presse mais également de nombreuses infrastructures pour pouvoir accueillir les plus de 2 millions de spectateurs attendus. Compte tenu des enjeux sportifs, environnementaux, économiques et sociaux, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur le coût et le financement de ce projet ambitieux.

Texte de la réponse

La France a officiellement lancé la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 le 23 juin 2015. Cette candidature a fait l'objet d'une étude d'opportunité ainsi que de plusieurs sondages auprès des Français afin d'apprécier l'adhésion des citoyens autour d'un tel projet. Sur ce point, plus de 65 % des Français sont favorables à l'accueil des Jeux Olympiques à Paris (sondage réalisé par TNS SOFRES et commandé par le comité de candidature). Concernant les investissements à réaliser dans le cadre de l'organisation des JO, le Comité International Olympique (CIO) a mis en place une feuille de route stratégique, l'Agenda Olympique 2020, visant à encourager une réduction des dépenses liées à ce type d'événement. A ce titre, l'un des atouts de la candidature française repose sur son patrimoine déjà existant. En effet, sur le plan des équipements sportifs, la région parisienne se trouve dans une situation lui permettant de s'appuyer sur de nombreuses installations prestigieuses, neuves, en cours de rénovation ou de création, comme le Stade de France, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, la base nautique de Vaires-sur-Marne, le stade Jean Bouin, l'Arena 92, le stade Roland Garros, l'Accorhotels Arena, l'hippodrome de Longchamp, le Golf national, le Parc des Princes, etc. Néanmoins, l'organisation de ce type d'événement nécessite un investissement important de la part de l'État notamment en matière d'infrastructures. Les dépenses liées à l'organisation des Jeux Olympiques peuvent se répartir en trois catégories : - les dépenses liées à l'organisation de l'événement (dites dépenses COJO - comité d'organisation des jeux olympiques) ont été estimées à environ 3,2 Mds €. Pour cette partie, le financement est essentiellement privé (97%) dont une contribution du CIO à hauteur de 1,85 Mds €. La contribution publique (3%) sera entièrement dédiée à la prise en charge d'une partie des dépenses spécifiques liées à l'organisation des Jeux

Paralympiques, conformément au cahier des charges ; - les dépenses dites « hors COJO » correspondent aux investissements en infrastructures permanentes et comprennent notamment la construction d'un village olympique et paralympique, d'un centre des médias, d'une piscine olympique, de sept arenas d'une capacité allant de cinq mille à quinze mille spectateurs ainsi que d'un stand de tir. Le coût de ces investissements est estimé à environ 3 Mds € et est financé pour moitié par les pouvoirs publics (État : 1 Md€ et collectivités territoriales : 0,5 Md€), soit 1,50 Mds € (50%) et par un financement privé pour le reste (50%) ; - les dépenses liées au comité de candidature français ont été estimées à 60 M€ dont la moitié relève de dépenses publiques (10 M€ pour la ville de Paris, 10 M€ pour la Région Île-de-France et 10 M€ pour l'État). Au total, l'investissement des pouvoirs publics est estimé à environ 1,5 Mds €. Ce projet doit permettre à la France de construire un héritage économique, social, culturel et environnemental. Il convient de noter que la rénovation de nombreux quartiers, et notamment la construction du village olympique, permettra, une fois l'événement passé, d'augmenter de manière significative les capacités de logement de la Seine-Saint-Denis avec notamment le site de Saint-Denis/Pleyel retenu pour accueillir le village olympique (3 000 logements) et le site Le Bourget/Dugny pour le village des médias (1 500 logements) et le centre des médias. Par ailleurs, l'impact économique de cet événement sportif international est estimé, selon les différents scénarii entre 5,3 Mds € et 10,7 Mds € sur la période 2017 – 2024, soit une valorisation en termes d'emplois comprise entre 119 000 et 247 000 emplois. De même, la France et ses entreprises vont pouvoir acquérir une expertise importante sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'événementiel sportif qu'ils pourront revendre à l'international, ce qui aura un impact positif durable sur notre économie.